



La moitié des sociétés procèdent à des innovations

Entre 2014 et 2016, 51 % des sociétés de 10 salariés ou plus ont innové dans les secteurs marchands non agricoles, soit trois points de plus que sur la période 2012-2014. Les sociétés ont plus souvent innové en organisation ou marketing (42 %) qu'en produits ou procédés (33 %). Parmi les sociétés innovantes en produits, 68 % ont introduit un nouveau produit sur un de leurs marchés.

Les sociétés de l'information-communication sont les plus innovantes (73 %), suivies de celles du secteur industriel (59 %) et des activités spécialisées, scientifiques et techniques (59 %).

La propension à innover augmente avec la taille des sociétés, mais également avec l'appartenance à un groupe ; toutefois, l'écart avec les sociétés indépendantes se réduit sur la période 2014-2016.

Les sociétés innovantes en produits ou procédés consacrent 7 % de leur chiffre d'affaires à leurs activités d'innovation, dont la moitié en recherche et développement.

Les soutiens financiers publics bénéficient à plus d'une société innovante en produits ou procédés sur trois ; le crédit d'impôt recherche et les exonérations fiscales ou sociales sont les aides les plus souvent sollicitées.

La moitié des sociétés n'innovent pas, par manque de moyens financiers ou en raison d'une absence de demande.

Cindy Duc, division Enquêtes thématiques et études transversales, Insee

Dans les secteurs marchands non agricoles, 51 % des sociétés de 10 salariés ou plus implantées en France ont innové entre 2014 et 2016 (*figure 1*). Cette part est en hausse de trois points par rapport à la période 2012-2014. L'innovation est entendue ici au sens large (*définitions*) ; elle comprend les innovations technologiques (*définitions*) améliorant significativement des produits (biens et services) ou des procédés de production, mais également les innovations non technologiques (*définitions*) qui concernent les modes d'organisation et le marketing.

Les sociétés innovent plus fréquemment en organisation ou marketing (42 %) qu'en produits ou procédés (33 %). Ces différents types d'innovation se cumulent souvent, notamment lorsqu'une société innove en produits. En effet, une innovation de produits peut entraîner une innovation de procédé (nouvelle méthode de production), une innovation d'organisation (formation du personnel à ce nouveau produit ou à ce nouveau procédé) ou une innovation de marketing (promotion, distribution, nouveau marché). Ainsi,

88 % des sociétés innovantes en produits réalisent au moins un autre type d'innovation sur la période 2014-2016, 38 % ont les quatre types d'innovation.

Les innovations en organisation concernent 34 % des sociétés et les innovations en marketing 27 %. Viennent ensuite les innovations directement liées à la production : les innovations de procédés (24 %), puis les innovations de produits (20 %) ; elles constituent le cœur de l'innovation. Cet écart entre innovations technologiques et non technologiques se creuse par rapport à la période 2012-2014 (+ 4 points).

Si la part des sociétés innovantes reste la plus élevée parmi les sociétés de 250 salariés ou plus (76 %), elle est en légère diminution (- 2 points), du fait d'une conjoncture défavorable du commerce mondial sur la période 2014-2016. Les grandes sociétés innovent un peu moins souvent qu'auparavant en produits : - 2 points par rapport à la période 2012-2014. En revanche, pour les sociétés de 10 à 49 salariés, le taux d'innovation augmente de 3 points pour s'établir à 48 %.

Les petites sociétés innovent plus souvent en procédés, en organisation et en marketing que pendant la période précédente.

Les trois quarts des sociétés de l'information-communication sont innovantes

Entre 2012-2014 et 2014-2016, la propension à innover augmente dans tous les secteurs d'activité, à l'exception de l'industrie (*figure 2*).

C'est surtout le cas pour les activités de services administratifs et de soutien (+ 9 points), principalement pour celles liées aux systèmes de sécurité. L'organisation de l'Euro 2016 en France, les attentats de 2015 et 2016 ainsi que la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi (article 40) ont conduit le secteur à restructurer ses activités de support et son organisation entre 2014 et 2016. Dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques, la part des sociétés innovantes augmente également (+ 7 points). Ce secteur,

historiquement innovant, a bénéficié de la transition numérique (dématérialisation, télétransmission, *near field communication* (NFC)...) .

Le secteur de l'information-communication reste le plus actif en matière d'innovation : 73 % des sociétés de ce secteur ont innové entre 2014 et 2016, soit une hausse de 2 points par rapport à la période 2012-2014 (figure 2). L'industrie et les activités spécialisées, scientifiques et techniques se partagent la deuxième place avec 59 % de sociétés innovantes.

Dans les activités financières et d'assurance, la part des sociétés technologiquement innovantes augmente de 6 points. Ce secteur est entré dans une spirale innovante avec de nombreuses créations de services ou de laboratoires dédiés à l'innovation. La transition numérique, les nouvelles technologies (généralisation du paiement sans contact, développement d'applications web et mobile...) et les exigences en matière de sécurité (données, transactions, lutte contre les fraudes) ont également poussé ce secteur à plus d'innovations.

Pour les activités immobilières, la part des sociétés technologiquement innovantes est également en forte hausse (+ 11 points), notamment en innovations de procédés (+ 10 points). Cet accroissement est dû en partie à la transition numérique, avec la création de sites internet ou d'applications mobiles (activités de support et de distribution de services).

Les deux tiers des sociétés innovantes en produits introduisent un nouveau produit sur un de leurs marchés

Parmi les sociétés innovantes en produits entre 2014 et 2016, 68 % ont introduit au moins un produit nouveau sur un de leurs marchés (figure 3), soit 26 % des sociétés innovantes. Ce taux est en hausse de 6 points par rapport à la période 2012-2014. Il est plus élevé dans les sociétés de l'information-communication et des

activités spécialisées, scientifiques ou techniques (77 %). Il s'accroît aussi avec la taille des sociétés : 78 % pour les sociétés de 250 salariés ou plus.

Ces produits nouveaux pour le marché représentent en moyenne 21 % du chiffre d'affaires des sociétés concernées.

Pour 17 % des sociétés innovantes en produits, au moins une des innovations est même nouvelle pour le marché mondial. Elles sont 31 % parmi les sociétés de 250 salariés ou plus. Les sociétés innovantes en produits des secteurs de l'industrie ou de l'information-communication sont près de 25 % à introduire un nouveau produit sur le marché mondial.

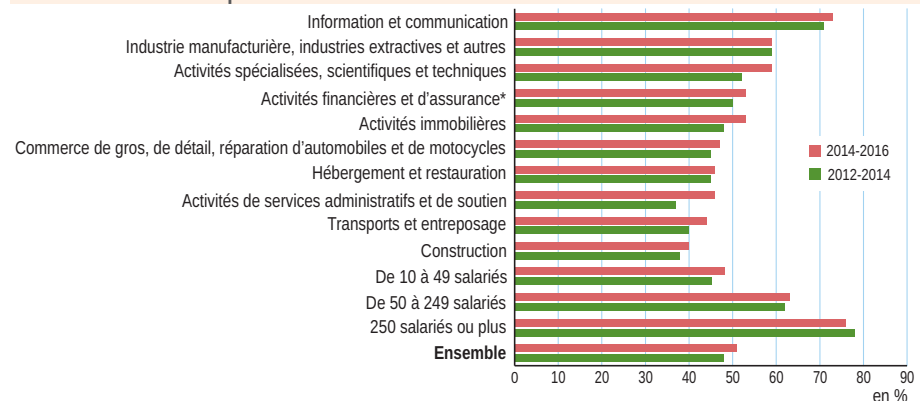
L'écart se réduit entre les sociétés appartenant à un groupe et les entreprises indépendantes

Les sociétés appartenant à un groupe sont plus innovantes que les sociétés indépendantes : 57 % contre 47 % (figure 4). Cet écart concerne autant la part des sociétés technologiquement innovantes que la part des sociétés innovant en organisation ou marketing (9 points d'écart).

L'analyse « toutes choses égales par ailleurs » (figure 5) montre qu'une société appartenant à un groupe a une probabilité d'innover 1,2 fois plus grande qu'une société indépendante sur la période 2014-2016.

Néanmoins, parmi les sociétés indépendantes, la part des sociétés innovantes augmente plus vite (+ 4 points), réduisant ainsi l'écart à 10 points avec les sociétés appartenant à un groupe (versus 13 points sur la période 2012-2014). Sur la période 2012-2014, la probabilité d'innover pour une société appartenant à un groupe était 1,3 fois supérieure à celle d'une société indépendante ; l'écart de 0,1 point entre les deux périodes est statistiquement significatif, révélant bien une réduction de l'écart entre les deux populations. Cette diminution entre les deux périodes de l'écart est principalement due aux sociétés de 50 à 249 salariés (- 4 points), notamment via les innovations non technologiques (- 5 points) : il n'y a plus d'écart pour les innovations de marketing alors qu'il était de 5 points sur la période 2012-2014. L'écart se creuse pour les sociétés de 250 salariés ou plus (+ 4 points), portées par les innovations technologiques des sociétés appartenant à un groupe

1 Taux d'innovation par secteur et taille



* Y compris holdings financières.

Lecture : entre 2014 et 2016, 51 % des sociétés sont innovantes au sens large ; elles étaient 48 % entre 2012 et 2014.

Champ : sociétés actives de 10 salariés ou plus, implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75.

Source : Insee, enquêtes Innovation (CIS) 2014 et 2016.

2 Proportion de sociétés innovantes, selon le type d'innovation entre 2014 et 2016

	Tous types d'innovation	Innovation technologique**			Innovation non technologique		
		Ensemble**	Produits	Procédés	Ensemble	Organisation	Marketing
Ensemble	51 (+ 3)***	33 (+ 2)	20 (+ 1)	24 (+ 3)	42 (+ 4)	34 (+ 4)	27 (+ 4)
De 10 à 49 salariés	48 (+ 3)	30 (+ 3)	17 (+ 2)	22 (+ 4)	40 (+ 5)	32 (+ 4)	25 (+ 4)
De 50 à 249 salariés	63 (+ 1)	46 (+ 3)	30 (- 1)	32 (+ 3)	52 (+ 3)	44 (+ 4)	33 (+ 3)
250 salariés ou plus	76 (- 2)	63 (- 1)	48 (- 2)	47 (+ 0)	65 (+ 1)	56 (+ 2)	45 (+ 3)
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	59 (+ 0)	48 (+ 1)	30 (+ 0)	34 (+ 2)	46 (+ 4)	39 (+ 4)	26 (+ 2)
Construction	40 (+ 2)	21 (+ 1)	9 (+ 1)	16 (+ 3)	33 (+ 3)	28 (+ 3)	16 (+ 2)
Commerce de gros, de détail, réparation d'automobiles et de motocycles	47 (+ 2)	26 (+ 2)	14 (+ 0)	18 (+ 2)	41 (+ 3)	32 (+ 5)	30 (+ 3)
Transports et entreposage	44 (+ 4)	27 (+ 5)	15 (+ 4)	21 (+ 5)	36 (+ 3)	31 (+ 2)	19 (+ 5)
Hébergement et restauration	46 (+ 1)	25 (+ 2)	14 (+ 1)	18 (+ 1)	41 (+ 2)	26 (+ 1)	35 (+ 3)
Information et communication	73 (+ 2)	63 (+ 3)	52 (+ 2)	42 (+ 5)	59 (+ 7)	49 (+ 7)	43 (+ 7)
Activités financières et d'assurance*	53 (+ 3)	37 (+ 6)	27 (+ 4)	25 (+ 1)	48 (+ 3)	41 (+ 3)	33 (+ 4)
Activités immobilières	53 (+ 5)	32 (+ 12)	18 (+ 3)	23 (+ 10)	48 (+ 4)	39 (- 1)	34 (+ 9)
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	59 (+ 7)	42 (+ 6)	27 (+ 2)	29 (+ 6)	49 (+ 9)	43 (+ 9)	29 (+ 7)
Activités de services administratifs et de soutien	46 (+ 9)	26 (+ 5)	13 (+ 2)	19 (+ 4)	39 (+ 8)	33 (+ 7)	25 (+ 5)

* Y compris holdings financières.

** Les innovations technologiques incluent les innovations en produits, en procédés et les activités d'innovation en cours ou abandonnées.

*** Écart (en points) par rapport à la période 2012-2014 entre parenthèses.

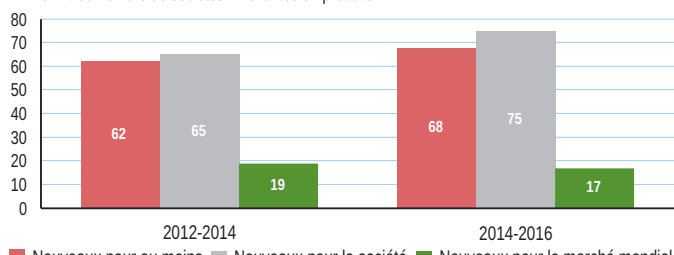
Lecture : entre 2014 et 2016, 51 % des sociétés sont innovantes au sens large, 20 % sont innovantes en produits et 24 % en procédés. Une même société peut cumuler plusieurs innovations et plusieurs types d'innovation.

Champ : sociétés actives de 10 salariés ou plus, implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75.

Source : Insee, enquêtes Innovation (CIS) 2014 et 2016.

3 Proportion des produits nouveaux pour un des marchés, la société et le marché mondial entre 2014 et 2016

en % du nombre de sociétés innovantes en produits



■ Nouveaux pour au moins un de leurs marchés ■ Nouveaux pour la société ■ Nouveaux pour le marché mondial

Note : les innovations en produits comprennent les innovations en biens ou en services. Une société peut avoir plusieurs innovations de biens et de services.

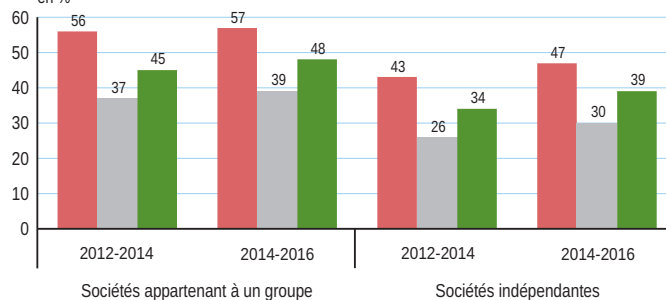
Lecture : entre 2014 et 2016, 68 % des sociétés innovantes en produits ont introduit un produit nouveau sur un de leurs marchés.

Champ : sociétés innovantes en produits, actives de 10 salariés ou plus, implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75.

Source : Insee, enquêtes Innovation (CIS) 2014 et 2016.

4 Proportion de sociétés innovantes selon l'appartenance à un groupe

en %



■ Innovation au sens large ■ Innovation technologique ■ Innovation non technologique

Lecture : entre 2014 et 2016, 57 % des sociétés appartenant à un groupe sont innovantes au sens large, elles sont 47 % parmi les sociétés indépendantes.

Champ : sociétés actives de 10 salariés ou plus, implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75.

Source : Insee, enquêtes Innovation (CIS) 2014 et 2016.

5 Principaux déterminants de la propension à innover entre 2014 et 2016

Odds ratio

Secteur d'activité	Odds ratio
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	1,7
Construction	1,1
Commerce de gros, de détail, réparation d'automobiles et de motocycles	1,2
Transports et entreposage	Réf.
Hébergement et restauration	1,4
Information et communication	3,2
Activités financières et d'assurance*	1,3
Activités immobilières	1,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,0
Activités de services administratifs et de soutien	1,3
Taille de l'entreprise	
De 10 à 49 salariés	Réf.
De 50 à 249 salariés	1,5
250 salariés ou plus	2,7
Appartenance à un groupe ou non	
Société appartenant à un groupe	1,2
Société indépendante	Réf.
Société exportatrice ou non	
Exportatrice	1,9
Non exportatrice	Réf.

* Y compris les holdings financières.

Lecture : l'odds ratio (ou rapport des cotes) de la propension à innover d'une société de l'industrie manufacturière par rapport à une société des transports et entreposage vaut 1,7. Cela signifie que, toutes choses égales par ailleurs, la propension à innover d'une société de l'industrie est 1,7 fois supérieure à celle d'une société des transports et entreposage. La cote c d'un événement est égale au rapport de sa probabilité p sur la probabilité de l'événement opposé : $c = p / (1 - p)$. Ce calcul permet de déterminer les effets propres de chaque caractéristique par rapport aux caractéristiques de référence (Réf.).

Champ : sociétés actives de 10 salariés ou plus implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75.

Source : Insee, enquête Innovation (CIS) 2016.

proche : 70 % pour les sociétés appartenant à un groupe et 65 % pour les sociétés indépendantes. L'écart est plus marqué pour l'introduction d'un nouveau produit sur le marché mondial (22 % pour les sociétés appartenant à un groupe et 13 % pour les sociétés indépendantes. En effet, la part de sociétés exportatrices est plus importante parmi celles appartenant à un groupe (35 % contre 21 % pour les indépendantes). Par ailleurs, 66 % des sociétés exportatrices innoveront, contre 45 % des sociétés dont le marché est national.

Les dépenses pour les activités d'innovation représentent en moyenne 7 % du chiffre d'affaires

Les dépenses pour les activités d'innovation (*définitions*) comprennent les dépenses en recherche et développement (R&D) et les dépenses relatives à une innovation ou une activité d'innovation telles que les acquisitions de machines ou d'équipements, les acquisitions de connaissances et les frais liés à la formation du personnel, à la mise sur le marché ou au design. En 2016, elles atteignent près de 7 % du chiffre d'affaires des sociétés technologiquement innovantes, soit près de deux points de plus qu'en 2014. La moitié de ces dépenses est consacrée aux dépenses de R&D, proportion stable entre les deux années.

L'information-communication est le secteur qui investit le plus dans les activités d'innovation par rapport à son chiffre d'affaires : près de 15 % (dont 80 % pour la R&D) ; viennent ensuite les activités spécialisées, scientifiques et techniques (10 % du chiffre d'affaires dont 70 % pour la R&D).

Un soutien financier public pour plus d'une société technologiquement innovante sur trois

Parmi les sociétés technologiquement innovantes, 36 % ont reçu un soutien financier public entre 2014 et 2016 : 17 % bénéficient seulement du crédit d'impôt recherche (*définitions*) ou d'une exonération fiscale ou sociale, 8 % bénéficient seulement d'une subvention ou d'un prêt et 11 % obtiennent les deux.

Les soutiens financiers publics accordés aux entreprises proviennent essentiellement des organismes nationaux (14 % des sociétés en bénéficient) et des collectivités territoriales (9 %). 5 % des sociétés perçoivent des soutiens financiers en provenance de l'Union européenne.

Plus de la moitié des sociétés technologiquement innovantes de 250 salariés ou plus reçoivent un soutien financier public, elles sont 32 % parmi les sociétés de 10 à 49 salariés.

La part des sociétés en bénéficiant est plus importante dans l'information-communication, l'industrie et les activités spécialisées, scientifiques et techniques (respectivement 61 %, 55 % et 45 %). Le crédit d'impôt recherche et les exonérations fiscales ou sociales représentent la majorité des financements dans ces trois secteurs ainsi que dans les activités financières et d'assurance. La construction et les activités immobilières ou de soutien reçoivent majoritairement des subventions.

Une coopération le plus souvent verticale

Parmi les sociétés technologiquement innovantes, 30 % ont coopéré pour innover sur la période 2014-2016. La coopération s'engage le plus souvent avec les fournisseurs (22 %) ou avec une entreprise appartenant au même groupe (18 %), soit une coopération essentiellement verticale. Une société sur dix a coopéré avec des universités et une sur dix avec des organismes de recherche.

Le secteur des activités financières et d'assurance est celui qui coopère le plus pour innover technologiquement : 50 % des sociétés sont engagées dans au moins une coopération. Elles sont 43 % dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques.

Si quasiment toutes les sociétés engagées dans une coopération ont au moins un partenaire au niveau local ou national (97 %), elles sont 40 % à en avoir au moins un au niveau européen et 23 % au niveau mondial.

L'absence de demande comme principal motif de ne pas innover

La moitié des sociétés marchandes non agricoles de 10 salariés ou plus n'ont pas innové sur la

(+ 9 points d'écart entre les deux périodes). Pour les sociétés de 10 à 49 salariés, l'écart entre celles appartenant à un groupe et les indépendantes est stable (6 points).

La part des sociétés innovantes en produits reste stable pour les sociétés appartenant à un groupe (26 %) et les sociétés indépendantes (16 %). Parmi ces sociétés innovantes en produits, la proportion de celles qui introduisent un nouveau produit sur au moins un de leurs marchés est relativement

Encadré : Une innovation de logistique dans 15 % des sociétés

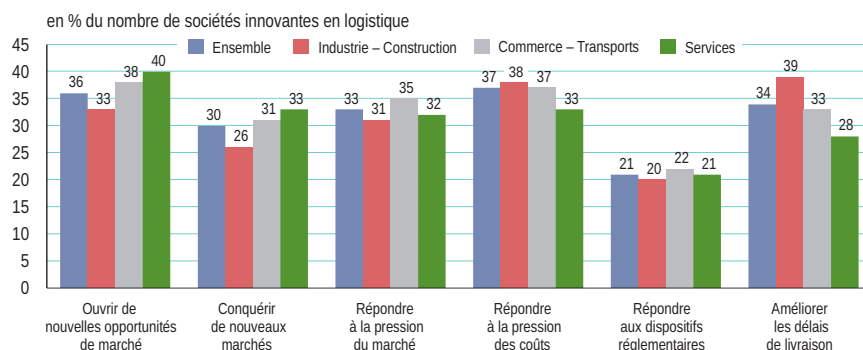
La logistique comprend toutes les activités destinées à planifier, mettre en place et contrôler les flux de matières premières, de marchandises ou d'information, de leur point d'origine à leur point de consommation (achats, emballage, stockage, entreposage, manutention, transports, traitements des commandes, service après vente...).

Parmi les différentes activités logistiques, 8 % des sociétés ont innové dans le système de gestion de stock, 6 % dans l'approvisionnement électronique (notamment via Internet) et 4 % dans la gestion informatisée de la chaîne d'approvisionnement. Au total, sur la période 2014-2016, 15 % des sociétés marchandes non agricoles de 10 salariés ou plus ont innové dans au moins une des activités de logistique. Elles sont 20 % dans l'industrie, le commerce ou les transports et l'entreposage.

Les raisons d'innover en logistique sont multiples et cumulatives. Les sociétés classent de façon relativement similaire les nouvelles opportunités de marché, la pression des coûts, l'amélioration des délais de livraison, la pression du marché ou la conquête de nouveaux marchés (*figure*). La réponse aux dispositifs réglementaires est moins incitative pour l'ensemble des sociétés. En revanche, c'est l'une des deux raisons principales de l'innovation en logistique pour les activités financières et d'assurance.

Les dépenses engagées en 2016 pour les innovations de logistique sont inférieures à 50 000 euros pour 55 % des sociétés. Elles atteignent plus de 250 000 euros pour 4 % des sociétés, notamment dans l'information-communication et les activités spécialisées, scientifiques et techniques.

Les raisons de l'innovation en logistique



Lecture : entre 2014 et 2016, 36 % des sociétés innovantes en logistique ont innové afin d'ouvrir de nouvelles opportunités de marché. Champ : sociétés innovantes en logistique, actives de 10 salariés ou plus, implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75.

Source : Insee, enquêtes Innovation (CIS) 2014 et 2016.

période 2014-2016. Parmi elles, 25 % n'en ont pas eu la nécessité, en l'absence de demande d'innovation, et 14 % ont été freinées par le manque de moyens financiers, plus présent dans l'industrie et la construction (16 %). Ces deux obstacles peuvent se cumuler pour une même société. Les coûts trop élevés de l'innovation ont par ailleurs limité l'innovation pour 12 % des sociétés non innovantes, particulièrement dans l'industrie (16 %) et la construction (14 %). Viennent ensuite le manque de personnel qualifié (10 %), la présence d'une trop grande concurrence sur le marché (10 %) et le fait d'avoir innové sur la période précédente (9 %). ■

Sources

Les résultats proviennent de l'enquête communautaire sur l'innovation (*Community Innovation Survey*, CIS 2016) réalisée entre mai et décembre 2017, à la demande de

l'Union européenne, par tous les pays membres. Elle porte sur la période 2014-2016 et couvre le champ des sociétés actives de 10 salariés ou plus implantées en France.

Les unités interrogées et qui ont répondu pour elles-mêmes sont les unités légales, ce qui correspond à la définition « juridique » de l'entreprise et non à la définition « économique » de la loi de modernisation de l'économie (LME). C'est pourquoi ces résultats sont présentés en utilisant l'appellation « société » plutôt que celle d'« entreprise ».

En France, le questionnaire de l'enquête CIS 2016 a été envoyé par voie électronique ou postale à un échantillon d'environ 23 000 sociétés. Les secteurs marchands non agricoles interrogés correspondent aux divisions 05 à 81 de la nomenclature NAF rév.2, sauf 75.

Le champ de l'enquête est identique à celui de l'enquête précédente (CIS 2014) afin de faciliter les comparaisons et suivre l'évolution temporelle.

Définitions

Une société est **innovante au sens large** lorsqu'elle introduit une innovation dans au moins une des quatre catégories d'innovation possibles (produits, procédés, organisation, marketing) ou lorsqu'elle s'engage dans des activités d'innovation en produits ou en procédés, une société pouvant combiner plusieurs catégories d'innovation.

L'innovation au sens large se décompose en innovation technologique et innovation non technologique.

L'**innovation technologique** correspond à une innovation ou à des activités d'innovation en produits (biens ou prestations de services) ou en procédés.

L'**innovation non technologique** correspond à une innovation en organisation ou en marketing.

Les **activités d'innovation** n'aboutissent pas nécessairement à une innovation. Elles incluent l'acquisition de machines, d'équipements, de bâtiments, de logiciels et de licences, les travaux d'ingénierie et de développement, le design industriel, la formation et le marketing s'ils sont entrepris spécifiquement pour développer ou mettre en œuvre une innovation de produit ou de procédé. Elles incluent également tous types d'activités de recherche et développement.

Le **crédit d'impôt recherche (CIR)** est une réduction d'impôt calculée sur les dépenses engagées par les sociétés en recherche et développement. Peuvent bénéficier du CIR les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) ou à l'impôt sur le revenu (IR) et qui exercent une activité industrielle, commerciale ou agricole.

Bibliographie

- Clément É. et Petrică N., « L'information-communication et l'industrie sont les secteurs les plus innovants entre 2012 et 2014 », *Insee Première* n° 1635, février 2017.
- Duc C., « Enquête communautaire sur l'innovation 2016 », *Insee Résultats*, série Économie, à paraître.

Des figures complémentaires sont disponibles sur le site insee.fr.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavemier

Rédacteur en chef :

A. Goin

Rédacteurs :

J.-B. Champion, C. Collin,
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu

Maquette : B. Rols

Impression : Jouve

Code Sage IP181709

ISSN 0997 - 3192

© Insee 2018

- *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

- Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :

<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

Pour vous abonner à *Insee Première* et le recevoir par courrier :

<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

